PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 15 novembre 2022 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À vingt heures sept (20h07), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2022-11-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 14 novembre 2022
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Nomination président
   - 5.2 Nomination vice-président
   - 5.3 Fermeture de la Régie pour les vacances des Fêtes
   - 5.4 Budget 2023 – Approbation par les municipalités membres
   - 5.5 PG Solution – Contrat d'entretien et soutien – Renouvellement 2023
   - 5.6 CIM – Contrat soutien technique – Renouvellement 2023
   - 5.7 Dossier RH – Démission employé 018
   - 5.8 Dossier RH – Démission employé 053
   - 5.9 Contrat de travail DG – Modification et Approbation
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Équipe spécialisée – RCCI – adhésion
   - 6.2 Équipes spécialisées – HazMat, nautique et glace
   - 6.3 Budget : Achat radio mobile – Suite
   - 6.4 Budget : Formation et maintien de compétence – IPIQ
   - 6.5 Nomination Maryanne Picard – poste pompière – Prendre acte
   - 6.6 Subvention à divers organisme – Approbation
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 7.1 Suivi- Lettre CFIVR – Demande de partenariat
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
   - 9.1 Dépôt lettre – M. Simon-Pierre Savard-Tremblay
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
    - 11.1 Rapport mensuel – octobre 2022
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 5.9 Contrat de travail DG – Modification et Approbation et en laissant le varia ouvert.

2022-11-121 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 111 octobre 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et d'en autoriser les signatures.

2022-11-122 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 14 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 14 novembre 2022;

2022-11-123 **NOMINATION DU PRÉSIENT**

Considérant qu'en vertu de l'article 586 du *Code municipal*, le conseil d'administration de la Régie doit nommer, dès sa première assemblée, un président dont le mandat est d'une durée d'un an et est renouvelable ;

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu :

Que Monsieur Yves Guérette soit nommé président de la Régie.

Monsieur Guérette accepte cette nomination.

2022-11-124 **NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT**

Considérant qu'il est souhaitable pour l'administration des affaires de la Régie qu'un vice-président soit nommé pour présider les assemblées et signer les autorisations bancaires en cas d'absence ou d'incapacité du président ;

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu :

Que Madame Audrey Lussier soit nommée vice-présidente de la Régie.

Madame Lussier accepte cette nomination.

2022-11-125 **FERMETURE DE LA RÉGIE POUR LES VACANCES DES FÊTES**

À l'occasion de la période des Fêtes, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la Régie du vendredi 23 décembre 2022, jusqu'au vendredi 6 janvier 2023 inclusivement.

DÉPÔT – BUDGET 2023 – APPROBATION PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES

La secrétaire-trésorière dépose auprès des membres du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains les résolutions des municipalités membres approuvant le budget 2023 (référence résolution 175-11-2022 pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et résolution 22-10-193 pour la municipalité de Saint-Hugues).

2022-11-126 **PG SOLUTION – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN – RENOUVELLEMENT 2023**

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2023 pour la somme de 2163.00$ plus taxes.

2022-11-127 **CIM – CONTRAT SOUTIEN TECHNIQUE – RENOUVELLEMENT 2023**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler le contrat de soutien technique avec CIM (Coopérative informatique municipale) pour l'année 2023 pour la somme de 1 775.00$ plus taxes.

2022-11-128 **DOSSIER RH – DÉMISSION EMPLOYÉ 018**

Considérant les discussions échangées entre le directeur incendie et l'employé en 2022 ;

Considérant la lettre de l'employé no 018 ;

Considérant que l'employé no 018 œuvre au sein du service incendie depuis 2011 ;

Considérant la demande de l'employé no 018 pour conserver son casque qui, maintenant, n'est plus conforme à la norme NFPA, mais avec lequel a servi ce dernier ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la démission de l'employé no 018 telle qu'il a été confirmé à la secrétaire-trésorière;

Et que le Conseil autorise l'employé no 018 à conserver son casque de pompier vu que ce dernier est expiré conformément à la norme NFPA en guise de reconnaissance pour ses engagements.

2022-11-129 **DOSSIER RH – DÉMISSION EMPLOYÉ 053**

Considérant les discussions échangées entre le directeur incendie et l'employé en 2022 ;

Considérant la lettre de l'employé no 053 ;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la démission de l'employé no 053 telle qu'il a été confirmé à la secrétaire-trésorière.

2022-11-130 **CONTRAT DE TRAVAIL DG – MODIFICATION ET APPROBATION**

Considérant le contrat de travail révisé par les administrateurs;

Considérant les discussions intervenues entre les membres du conseil et la secrétaire-trésorière;

Considérant que ce nouveau contrat prendra effet le 1er janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner le nouveau contrat de travail avec les modifications soumises.

2022-11-131 **ÉQUIPE SPÉCIALISÉE – RCCI - ADHÉSION**

Considérant que la recherche des causes et circonstances en incendie représente une étape importante lorsqu'on procède à une analyse des incidents en matière d'incendie;

Considérant que par le biais de l'action 1 contenue au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie, les municipalités de la MRC des Maskoutains doivent, pour chaque cas d'incendie sur leur territoire, en rechercher les causes et les circonstances et produire un rapport d'analyse des incidents, par une personne formée à cet effet;

Considérant que les municipalités de la MRC des Maskoutains se sont engagées dans son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de convenir à l'action 1 qui consiste entre autres à appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et d'analyse des incidents, et revoir les protocoles;

Considérant que, les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et des dispositions des articles 468 et suivantes de la *Loi sur les cités et Villes (*RLRQ c. C-19), pour conclure une entente intermunicipale à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la spécialisation RCCI

Considérant que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains souhaite adhérer au service d'équipe spécialisée en recherche des causes et circonstances en incendie;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains exprime par la présente sa volonté d'adhérer au service d'équipe spécialisée en recherche des causes et circonstances en incendie, sous réserve du budget final et de l'entente à intervenir selon le nombre de municipalités participantes, le tout dans le respect des normes légales et financières d'un tel projet; et

De transmettre la présente résolution à la Ville de Saint-Pie.

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES – HAZMAT, NAUTIQUE ET GLACE

Point reporté à une séance ultérieure

2022-11-132 **BUDGET ; ACHAT RADIO MOBILE - SUITE**

Considérant les discussions sur la modernisation des équipements de communication amorcées au conseil du 6 juin 2020 ;

Considérant que les achats avaient été budgétés sur un plan triennal présenté par le directeur incendie ;

Considérant que pour la troisième année du plan, une modernisation des équipements portatifs était prévue ;

Considérant la recommandation du directeur incendie de poursuivre avec le même fournisseur qui offre, notamment la garantie prolongée et un gel de prix ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'octroyer le contrat pour 10 radios portatives à l'entreprise Communication Plus conformément à la soumission du 26 septembre 2022 pour la somme de 10 100$ avant taxes.

2022-11-133 **BUDGET; FORMATION ET MAINTIEN DE COMPÉTENCE - IPIQ**

Considérant que les pratiques et exercices sont obligatoires et font référence à l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;

Considérant qu'il est primordial d'uniformiser les méthodes de travail et de maintenir à jour celles-ci;

Considérant que l'Institut de protection contre les incendies du Québec (désigné ci-après « **IPIQ** ») offre de la formation sur mesure aux organisations, aux services d'incendie et aux entreprises qui désirent garder à jour les compétences et le savoir-faire de leurs pompiers ou de leurs employés.

Considérant que ses formations feront partie des heures de pratiques annuelles et s'inscrivent dans l'article 9.04 des *« Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains »* ;

Considérant les services reçus de la part de l'équipe de l'IPIQ depuis 2020 ;

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser 1 bloc de formation RIC (équipe d'intervention rapide), plus les frais de déplacement de la structure, des frais d'administrations et de déplacement du formateur pour la somme de 5 509$ selon la soumission de l'IPIQ du 9 septembre 2022.

2022-11-134 **NOMINATION MARYANNE PICARD – POSTE POMPIÈRE – PRENDRE ACTE**

Considérant le processus de pompier recru complété ainsi que la recommandation du directeur incendie ;

Considérant que l'employé a complété la formation Pompier 1 édition 2019 avec succès le 24 septembre 2022, formation pour toute personne désirant occuper un poste de pompier dans toutes les municipalités du Québec ayant une population de moins de 25 000 habitants ;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la nomination de Mme Maryanne Picard au poste de pompière au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

ET de considérer l'ancienneté en poste à la date de réussite de son examen de qualification soit le 24 septembre 2022.

2022-11-135 **SUBVENTION À DIVERS ORGANISME - APPROBATION**

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer le souper de Noël des pompiers qui aura lieu le 3 décembre prochain pour la somme de 600 $. La somme versée servira à diminuer le coût du repas pour le pompier.

INFORMATION DU DIRECTEUR

SUIVI - LETTRE CFIVR – DEMANDE DE PARTENARIAT

La secrétaire-trésorière mentionne avoir communiqué avec la personne responsable au CFIVR. Le centre de formation nous recontactera dès que possible pour organiser une rencontre afin d'échanger sur le partenariat possible.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

DÉPÔT LETTRE – M. SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

La secrétaire-trésorière dépose la lettre reçue le 12 octobre aux membres du conseil.

VARIA :

PENTAGONE – INFORMATION

M. Alain Jobin relance la discussion sur cette entreprise. M. Jobin s'occupe de contacter l'entreprise pour les aviser que l'on ne l'oublie pas.

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES - HAZMAT, NAUTIQUE ET GLACE

Un des membres du conseil relance le directeur à cet effet afin de savoir si nous avons des pompiers à l'interne intéressés et les coûts réels en immobilisation de ses équipes spécialisées.

SUIVI – ENTENTE D'ENTRAIDE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

Le président demande un suivi sur la signature de l'entente versus la facturation en lien avec l'intervention sur ce territoire. La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil de la situation.

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2022

Le directeur dépose le rapport mensuel d'octobre 2022 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2022-11-136 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heures sept (21h07), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (13 e) jour de décembre 2022.

Yves Guérette, président

Andrée-Anne Beauregard

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière